

**BILAN ECC LES RESTAURANTS LA BOUCHERIE
À PARTIR DES DONNÉES FOURNISSEURS (01/01/2023 AU 31/12/2023)**

Critères ECC	2023	Prévision 2024
	% part en volume de l'offre globale	
Lumière naturelle complétée si nécessaire pour atteindre au moins 50 lux d'intensité lumineuse.	49%	57%
Enrichissement du milieu-perchoirs et substrat à picorer.	49%	57%
Absence de cages.	93%	100%
Qualité de l'air aux normes maximales définies à l'Annexe 2.3 de la directive européenne portant sur les poulets de chair, indépendamment de la densité d'élevage.	49%	57%
Méthode d'abattage respectueuse, n'impliquant pas un accrochage de poulets vivants dans l'atmosphère contrôlée.	49%	57%
Adopter l'étourdissement par atmosphère contrôlée (utilisation de gaz inertes ou de systèmes multiphasés), ou une autre technique d'électronarcose efficace n'impliquant pas un accrochage des poulets vivants.	70%	71%
Mettre en œuvre une densité d'élevage maximale de 30kg/m2. Le détassage est découragé. Si pratiqué, il est limité à un détassage par lot.	0%	0%
Utilisation des souches à croissance lente répondant aux critères du protocole d'évaluation du bien-être des poulets de la RSPCA.	0%	0%